

Barbentane : un réunion publique sur les publicités extérieures



La commune de Barbentane organise ce soir une réunion publique sur le règlement local de publicité. Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre de la réflexion que actuellement la municipalité sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie.

La commune a prescrit l'élaboration de son règlement local de publicité (RLP) par délibération en date du 25 Septembre 2023.

L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et préenseignes présentes localement a été réalisé en 2024. La rédaction du règlement est actuellement en cours.



Ecrit par Echo du Mardi le 20 février 2025

« Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 20 février 2024, qui se tiendra en Salle des Fêtes, à partir de 18h, explique la commune. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, nous sommes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi « paysage » de 1995 : « le paysage est le patrimoine commun de la nation. »

Le projet sera mis à disposition du public à partir du 24 février 2025 sur le site internet de la collectivité et consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Ecrit par Echo du Mardi le 20 février 2025



L.G.